

**Annexe aux Instructions de course type
ROND OPTIMIST / IND**

Championnat régional IND / Optimist
26 février 2017
Lieu : Hyères
Autorité organisatrice : COYCH
Organisation nautique : COYCH / Ligue

- 2 Emplacement du tableau officiel d'informations : Vitres du COYCH**
- 3.1 Emplacement du mât de pavillons : Base Nautique**
- 3.2 Délai entre l'amenée de l'Aperçu à terre et le signal d'avertissement : 30 mn**
- 4.1 Programme des courses : 4 courses maximum pour les Optimist et IND**
- 5.1 Heure du signal d'avertissement de la première course : Dimanche 26 février : 11h**
- 5.2 Heure limite du signal d'avertissement le dernier jour : 16h00**
- 6 Pavillons de classe :**
Optimist Minimes : Optimist Blanc
Optimist Benjamins : Optimist Blanc barré noir
IND : pavillon Laser
- 7 Emplacement des zones de course : voir plan**
- 8.1 Description des parcours [angles approximatifs, ordre de passage des marques et côté requis] - Longueur indicative des parcours : voir plan**
- 8.2 Signal identifiant le parcours à effectuer : sans flamme numérique ou FN 1**
- 9 Marques**

<i>Cercle</i>	<i>Marques de parcours ou de dégagement</i>	<i>Marques de changement de parcours</i>	<i>Marques de départ</i>	<i>Marques d'arrivée</i>
Optimist	Bouées oranges : n°1,2,3 Bouée rouge :4	aucune	Bateau	Bouée rose
IND	Bouées rouges n°1,2,3 Bouée orange : 4	aucune	Bateau	Bouée rose

- 10 Pas de changement de parcours. Le comité de course pourra annuler au cas de changement de cap du vent important ;**

11.1 Ligne de départ (si différente du § 11.1 des I.C) : entre le mat arborant un pavillon orange sur le bateau comité de course à l'extrémité tribord et un bateau arborant un pavillon orange à l'extrémité babord.

12. SYSTEME DE PENALITE

12.1 Classes (pour lesquelles la règle 44.1 est modifiée : [1 tour, si l'arbitre intervient : 2 tours

12.3 L'annexe P s'applique, modifiée comme suit :

12.4 La RCV P2.3 ne s'applique pas et la RCV P2.2 s'applique à toute pénalité après la première.

12.4 Une infraction aux RCV (à l'exception des RCV du chapitre 2 et des RCV 28 et 31) pourra, après instruction, être sanctionnée d'une pénalité pouvant aller de 10% du nombre des inscrits à la disqualification.

12.5 Arbitrage direct

Dans ce cas, la règle 44.1 est modifiée de sorte que la pénalité de deux tours est remplacée par une pénalité d'un tour. Ceci modifie le 14.1.

12.6 Action du jury sur l'eau

a) Si le jury est témoin d'un incident au cours duquel une règle du chapitre 2 des RCV, ou la règle 31 ou 44.2 des RCV est enfreinte, il peut indiquer ses observations par un coup de sifflet en montrant un pavillon rouge. Si le bateau considéré en infraction n'effectue pas de pénalité conformément à l'instruction de course 13.1 et à la RCV 44.2, le jury pourra pénaliser le bateau ayant enfreint une règle par un nouveau coup de sifflet et en pointant un pavillon rouge en direction de ce bateau. Dans ce cas l'instruction de course 13.4 (un tour) ne s'appliquera plus et le bateau désigné devra effectuer une pénalité de deux tours conformément à la RCV 44.2.

b) Si la pénalité n'est pas effectuée, le concurrent désigné sera disqualifié sans instruction, à moins qu'il ne dépose une réclamation contre un autre bateau, réclamation dont le résultat serait susceptible de permettre d'envisager l'application, par le jury, de RCV 64.1(c)

c) L'action ou l'absence d'action du jury sur l'eau ne pourra donner motif à une demande de réparation de la part d'un concurrent (RCV 62.1(a))

d) Les bateaux jury peuvent se positionner en tout point de la zone de course. Leur position ne peut donner lieu à une demande de réparation.

e) La procédure normale de réclamation d'un bateau, du comité de course ou du jury reste applicable pour les incidents n'ayant pas fait l'objet d'une action du jury sur l'eau

13.1

<i>Classe</i>	<i>Temps cible</i>	<i>Temps limite du premier pour finir</i>	<i>Temps limite du premier pour passer la marque 1</i>
Optimist / IND	35 minutes	75 minutes	30 minutes

14.2 Délai pour finir après le premier (si différent de 30 mn) : 15 minutes pour les Optimists après le 1^{er} et 20 minutes pour les IND.

14.3 Temps limite : 75'

15.1 Emplacement du secrétariat du jury : Espace Course

16.2 Temps limite de réclamation [si différent de 60 mn] : 45 minutes

16.3 Emplacement du local du jury : Locaux du COYCH

17.1 Nombre de courses à valider pour constituer une série : 2



17.2 Courses retirées

- (a) Quand moins de **3** courses ont été validées, le score d'un bateau dans la série sera le total de ses scores dans les courses.
- (b) Quand **3 à 4** courses ont été validées, le score d'un bateau dans la série sera le total de ses scores dans toutes les courses en retirant son plus mauvais score.

18 Modalités du contrôle à la sortie et au retour : sans

20 Identification des bateaux officiels : pavillon COYCH

21 Remise des Prix : le plus tôt possible après la dernière course

*Arbitres désignés : **Président du comité de course Optimist : Jean DIAZ***

Président du comité de course IND : Marie JARRIGE

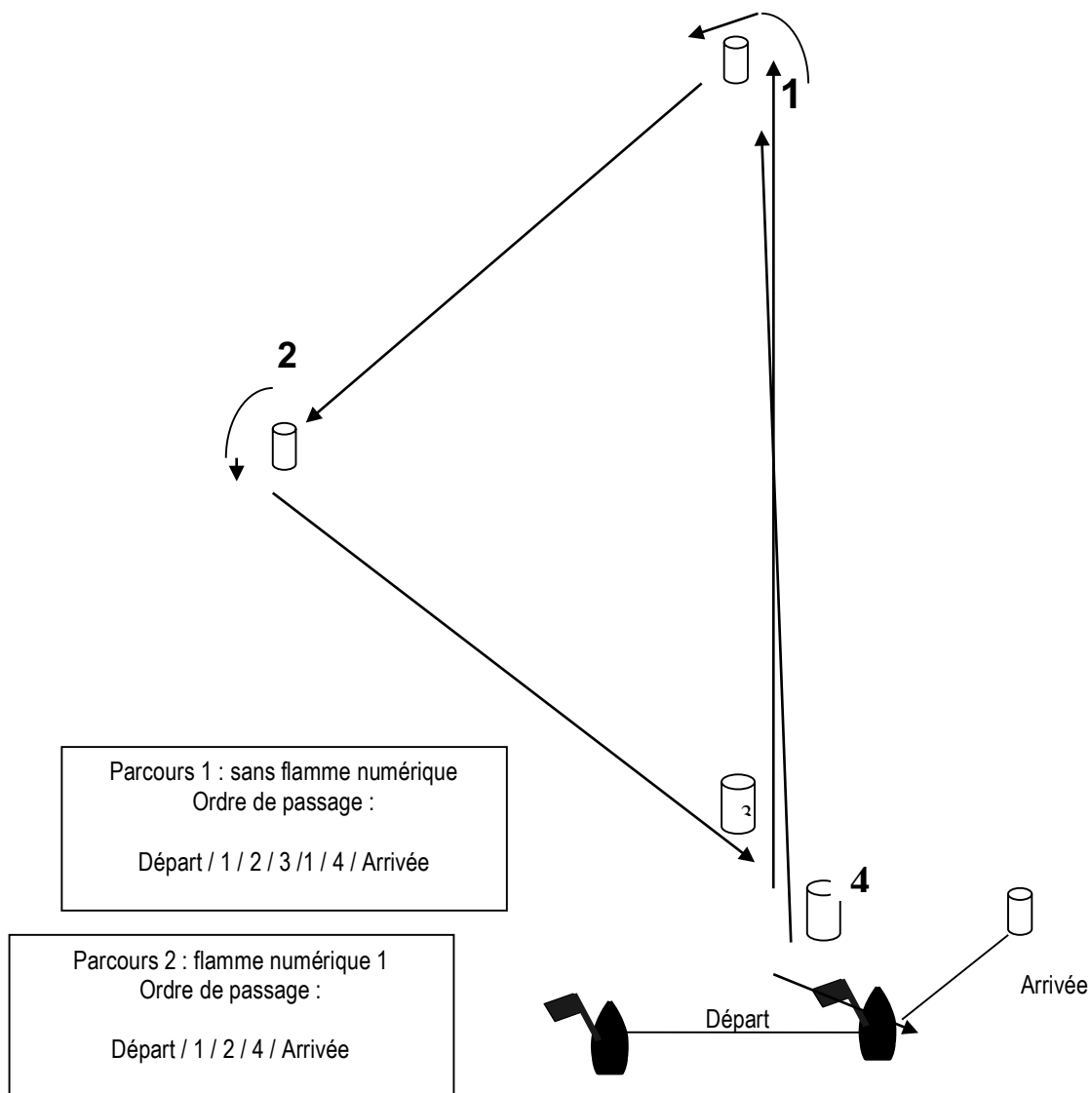
Président du jury : Régis BERENGUIER

Commissaire aux résultats : Arlette DIAZ

Canal VHF ronds : 77 (Optimist) 72 (420)

Les entraîneurs seront associés au dispositif de surveillance

ANNEXE PARCOURS



ANNEXE EMPLACEMENT ROND

